

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 8 novembre 2016 fixant la composition du comité technique de proximité du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI)

NOR : DEVA1633985S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du service des systèmes d'information et de la modernisation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 modifié portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile;

Vu le procès-verbal des élections professionnelles organisées au sein de la direction générale de l'aviation civile en décembre 2014, en vue de la désignation des représentants du personnel pour le comité technique de proximité du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI);

Vu les nouvelles propositions de nomination formulées par certaines organisations syndicales représentées,

Décide :

Article 1^{er}

La composition du comité de proximité du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI) est fixée ainsi qu'il suit :

Sont nommés représentants de l'administration :

Président : M. Jean-Pierre Desbenoit, directeur du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI), ou son représentant.

Le responsable ayant autorité en matière de ressources humaines : Mme Annick Cadet, chef du domaine gestion des ressources du service des systèmes d'information et de la modernisation (DSI), ou son représentant.

Sont nommés représentants du personnel conformément à la dernière ligne du tableau du *b* de l'article 3 de l'arrêté du 7 juillet 2011 susvisé :

En qualité de membres titulaires

FEETS-FO

M. Akli Idir.

M. Simon Adalbert.

SPAC-CFDT

Mme Isabelle Perrin.

USAC-CGT

M. Bertrand Morvan.
M. Pascal Recchia.
M. Briec Chevallier.

En qualité de membres suppléants

FEETS-FO

M. Wladis Laczkowski.
Mme Martine Preira.

SPAC-CFDT

M. Bruno Merten.

USAC-CGT

M. Florent Aline.
Mme Annie Wilinski.
M. Bernard Usä.

Article 3

La décision du 26 janvier 2015 fixant la composition du comité technique de proximité du service des systèmes d'information et de la modernisation est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 8 novembre 2016.

*Le directeur du service des systèmes d'information
et de la modernisation,
J.-P. DESBENOIT*